

Département du Var

République Française

Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 42	Séance du : 21 avril 2026	Date de publication : 29 AVR. 2026
--	------------------------------	--

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. DECARD, Vice-Président.

PRESENTS :

DECARD Guillaume - CAYRON Jean - KLINHOLFF Jean-Pierre - LONGO Gilles - TAPIERO Théo - EL AKKADI Imane - DELAUNAY-KAIDOMAR Françoise - COLOMAR Pierre - LOPEZ Yolande - LANCINE Brigitte - MORENVAL Fabrice - NOURI Isabelle - CHIODI Josiane - DIGANI Stéphane - RAMI Hafida - GRILLET Maxime - TOSI Eliane - AGLIO Yoann - BRENDLE Karen - CAMILLERI Mickaël - CERRUTTI Martial - CHARLET Chloé - FIHIPALAI Telesia - LAUVARD Sonia - LEROY Carine - MARCHAND Charles - MICHELAN Katia - PETRUS-BENHAMOU Martine - PLANTAVIN Christelle - SOLER Annie - VIOLET Paul - BLANC Sylvie - CHANIOL Philippe - CHIRON Hervé - COCUSSE Emmanuelle - ISEPPI Stéphane - JUBLOT Guillaume - LOMBARD Danièle - LECHANTEUX Julie - TESSONNEAU Pascale - TISSIER Ken - AZZOPARDI Noël.

REPRESENTES : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à LONGO Gilles - GNERUCCI Yoann donne procuration à CAYRON Jean - CHIOCCA Christophe donne procuration à COLOMAR Pierre - ROUX Fabien donne procuration à LANCINE Brigitte - BONNEMAIN Emmanuel donne procuration à MICHELAN Katia.

NON REPRESENTES : MASQUELIER Frédéric.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LANCINE.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*

POLE TOURISTIQUE ESTEREL COTE D'AZUR**OBJECTIFS ET COTISATIONS 2026**

*

- N° 69 -

M. DECARD, Vice-Président, expose :

Présentation de l'Association et cadre d'intervention :

Le Pôle Touristique Estérel Côte d'Azur, créé en 2004, constitue l'outil mutualisé de développement et de promotion touristique du territoire. Organisé sous forme associative, il agit en qualité d'agence de promotion et de structuration de la destination, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux du tourisme.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en matière touristique et repose sur une gouvernance concertée. Les orientations stratégiques et le programme d'actions sont définis par le Conseil d'administration, en lien étroit avec les Offices de Tourisme communaux et l'Office Intercommunal du Tourisme représentés au sein d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

L'objectif principal de l'Association est de mutualiser les moyens financiers, humains et techniques afin d'optimiser la visibilité, l'attractivité et la performance économique de la destination.

La cotisation annuelle :

Conformément à la délibération du 30 mars 2015, Estérel Côte d'Azur Agglomération adhère à l'Association et lui verse une cotisation annuelle. Elle prend également en charge la quote-part des Offices de Tourisme de son territoire adhérant au Pôle.

Les modalités de calcul sont définies dans les statuts de l'Association :

- **Pour l'Agglomération**, la cotisation est déterminée selon des critères objectifs : population, capacité d'hébergement touristique et poids de l'économie touristique (référence étude BVA 2010-2011) :

→ Montant 2026 : **397 800 €**

- **Pour les Offices de Tourisme**, la cotisation correspond à 4,8 % du produit de la taxe de séjour 2024 (hors taxes additionnelles reversées au Département du Var et à la Région PACA). Estérel Côte d'Azur Agglomération percevant la taxe de séjour au titre de sa compétence Tourisme procède au reversement, reverse directement à l'association les cotisations dues par les Offices de tourisme adhérents concernés (hors Roquebrune-sur-Argens qui a quitté l'Association) :

→ Montant total 2026 : **224 244 €**

Répartis comme suit :

- Les Adrets-de-l'Estérel : 2 841 €
- Puget sur Argens : 6 422 €
- Fréjus : 102 790,83 €
- Saint-Raphaël : 112 190,17 €

Le montant global des cotisations 2026 (EPCI + Offices) s'élève donc à **622 044 €**, contre 583 205 € en 2025.

Bilan 2025 :

L'année 2025 confirme une dynamique particulièrement positive en matière de visibilité, de structuration et de performance commerciale.

Axe 1 – Communication et promotion

La stratégie digitale a connu une montée en puissance significative :

- 101 newsletters (244 532 envois), avec des taux d'ouverture compris entre 25 % et 42 %, et une progression marquée sur les cibles professionnelles.
- Plus de 1,5 million de visites sur les sites web de la destination.
- 5,8 millions d'impressions via campagnes sponsorisées, avec un coût optimisé.
- 178 038 abonnés Facebook et 88 153 abonnés Instagram, positionnant la destination parmi les plus visibles du territoire voisin.
- 369 actions presse générant une audience estimée à 600 millions de contacts.
- Diffusion internationale renforcée avec des événements majeurs comme le T100 Triathlon World Tour (190 pays).

Ces résultats traduisent un renforcement notable de la notoriété nationale et internationale.

Axe 2 – Événementiel et animation

L'Association a consolidé la programmation événementielle à destination du grand public et du tourisme d'affaires :

- Participation à des salons régionaux et nationaux.
- Valorisation des productions locales (Semaine du Goût – 4 000 livrets diffusés).
- Présence sur les marchés MICE et groupes (Heavent Meetings, salons CSE).
- Organisation d'éducteurs professionnels.
- Accueil de congrès structurants (Cancéropôle PACA, concours international de chorales, T100).

Cette stratégie contribue à la désaisonnalisation et au positionnement du territoire sur les segments à forte valeur ajoutée.

Axe 3 – Structuration et commercialisation

La performance commerciale confirme la pertinence du modèle :

- **Commercialisation individuelle (Expérience Côte d'Azur)** : 721 778 € de chiffre d'affaires (+7,9 %), dont 86 % réalisés en ligne.
- **Commercialisation groupes** : 196 dossiers concrétisés (49 % de taux de transformation), 2 363 nuitées générées, intégration de nouveaux partenaires.
- **Montée en qualité** : 7 établissements labellisés Accueil Vélo. Déploiement d'une marketplace interconnectée facilitant la vente multifournisseurs et la facturation automatisée.

L'année 2025 marque ainsi une structuration accrue de l'offre, une digitalisation avancée des outils et une dynamique commerciale consolidée.

Objectifs 2026 :

Pour 2026, l'Association s'engage à poursuivre et amplifier cette dynamique autour de trois axes structurants.

Axe 1 – Communication et promotion

- Intensification des campagnes digitales (Meta Ads, Google Ads).
- Optimisation SEO et SEA.
- Actions presse en partenariat avec Var Tourisme et Côte d'Azur France Tourisme.
- Renouvellement des supports de communication (guide Expérience Côte d'Azur, catalogue Groupes, magazine estival).
- Déploiement continu de la marque « Pâtisserie de l'Estérel ».
- Maintien d'actions de visibilité estivale et partenariats locaux.

Axe 2 – Événementiel

- Lancement d'un jeu expérientiel « Coup de foudre dans l'Estérel ».
- Participation aux grands événements BtoC et BtoB (T100, Roc d'Azur, Spartan Race, etc.).
- Organisation d'éductours CSE et MICE.
- Accompagnement de congrès structurants (CREUF, Cancéropôle PACA, SFOPA, UROVAR...).

Axe 3 – Structuration et modernisation

- Création d'un Club Ambassadeurs Junior.
- Développement du label Accueil Vélo.
- Amélioration de la marketplace (API, intelligence artificielle).
- Intégration d'outils digitaux de billetterie et de réservation.

L'Association présente chaque année un bilan détaillé en Assemblée Générale. Son intervention est conditionnée à l'inscription des crédits au budget communautaire et au vote annuel des budgets.

L'Association interviendra, en application des procédures comptables en vigueur, sous réserve de l'inscription par Estérel Côte d'Azur Agglomération des crédits aux budgets des exercices concernés et du vote annuel des budgets.

À la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, relatifs aux compétences obligatoires de la Communauté d'agglomération, et plus précisément l'article 5.1 relatif aux compétences en matière de développement économique et notamment la promotion du tourisme,

VU la délibération n°8 du Conseil communautaire du 30 mars 2015 qui approuve l'adhésion d'Estérel Côte d'Azur Agglomération à l'Association Pôle Touristique ESTEREL CÔTE D'AZUR,

VU les statuts de l'association Pôle Touristique ESTEREL CÔTE D'AZUR approuvés le 27 juin 2024,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Association Pôle Touristique ESTÉREL CÔTE D'AZUR qui s'est tenu le jeudi 18 décembre 2025, reçu par courriel le 28 janvier 2026, qui fixe notamment le montant annuel de la cotisation,

CONSIDÉRANT que le Pôle Touristique Estérel Côte d'Azur constitue l'outil mutualisé de promotion et de développement touristique du territoire,

CONSIDÉRANT l'intérêt stratégique pour Estérel Côte d'Azur Agglomération de participer à la mise en œuvre d'actions de communication, de commercialisation et de structuration de l'offre touristique,

CONSIDÉRANT le programme d'actions 2026 présenté par l'Association et le bilan 2025 faisant état d'une progression significative de la visibilité, de la performance digitale et de la commercialisation touristique,

le Conseil communautaire est invité à :

APPROUVER les axes stratégiques et actions touristiques présentés pour l'année 2026,

AUTORISER Monsieur le Président à procéder au paiement d'une cotisation d'un montant de 397 800 € pour Estérel Côte d'Azur Agglomération,

AUTORISER le versement à l'Association du montant correspondant à la quote-part de la taxe de séjour pour le compte des Offices de Tourisme de Fréjus, soit 102 790.83 € et de Saint-Raphaël, soit 112 190.17 €, pour un montant total de 214 981 €,

AUTORISER le versement à l'Association du montant correspondant à la quote-part de la taxe de séjour pour le compte de l'Office de Tourisme Intercommunal des Adrets de l'Estérel : 2 841 € et de Puget sur Argens : 6 422 €, pour un montant total de 9 263 €,

DIRE que la quote-part de la taxe de séjour sera déduite des versements de la taxe de séjour effectués par Estérel Côte d'Azur Agglomération au profit des Offices de Tourisme de Saint-Raphaël et Fréjus,

PRECISER que les crédits correspondants à ces dépenses sont inscrits au budget principal de l'année 2026 et au budget annexe OTI de l'année 2026,

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. DECARD, Vice-Président,**
ET A SA DEMANDE,
APRES en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 40 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (BONNEMAIN Emmanuel, CAMILLERI Mickaël, CHARLET Chloé, MICHELAN Katia, COCUSSE Emmanuelle, JUBLOT Guillaume, LECHANTEUX Julie),
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.

FAIT et DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président absent,
M. le 2^{ème} Vice-Président



Guillaume DECARD

La Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte LANCINE'.

Brigitte LANCINE